

COMPTE RENDU DE RÉUNION

16 janvier 2018

Conseil de la MRC les Moulins

Réunion d'information sur le projet, 16 janvier 2018, 17 h 00

710, boul. des Seigneurs, 2^e étage, B.P. 204, Terrebonne (Québec)

J6W 1T6

Objectifs : À l'aide d'une présentation assistée par ordinateur (PowerPoint), présenter aux membres du Conseil de la MRC les Moulins le projet de poursuite d'exploitation du LET (section sud-ouest du secteur nord) et les grandes lignes de l'étude d'impact sur l'environnement à réaliser en lien avec ce projet. Écouter les questions et commentaires des membres, puis apporter des réponses.

Personnes présentes :

Membres du Conseil de la MRC les Moulins (ordre alphabétique) :

- Nathalie Bellavance, Conseillère, Ville de Terrebonne
- Roger Côté, Conseiller, Ville de Mascouche
- Caroline Desbiens, Conseillère, Ville de Terrebonne
- Serge Gagnon, Conseiller, Ville de Terrebonne
- Anny Mailloux, Conseillère, Ville de Mascouche
- Gabriel Michaud, Conseiller, Ville de Mascouche
- Don Monahan, Conseiller, Ville de Mascouche
- Marc-André Plante, Préfet suppléant, Maire de Terrebonne
- Nathalie Ricard, Conseillère, Ville de Terrebonne
- Guillaume Tremblay, Préfet, Maire de Mascouche
- Brigitte Villeneuve, Conseillère, Ville de Terrebonne

Membres du personnel de la MRC les Moulins, des villes de Terrebonne et de Mascouche :

- Chantal Laliberté, urbaniste, MRC des Moulins
- Éliane Lessard, urbaniste, Ville de Terrebonne
- Daniel Pilon, directeur général, MRC des Moulins
- Marc Léger, Ville de Terrebonne
- Luc Fugère, Ville de Terrebonne
- Mathieu Gaudette, MRC les Moulins
- Martine Baribeau, MRC les Moulins
- Pascal Dubé, Ville de Mascouche

Membres du personnel de CEC et consultant :

- Jean-Marc Viau, CEC
- Michèle-Odile Geoffroy, CEC
- André Chulak, CEC
- Frédéric Bertrand, CEC
- Mathieu Langlois, WSP

Avant le début de la réunion d'information, des copies papier de la présentation de type « PowerPoint » et du bulletin d'information sur le projet ont été distribuées aux personnes présentes. Par ailleurs, la carte de l'inventaire des milieux naturel et humain de grand format était présentée aux participants.

A la fin de la présentation une liste des parties prenantes devant être consultées dans le cadre du projet a été présentée aux personnes présentes pour avoir leur avis sur cette liste et la compléter au besoin. Les intervenants n'ont pas fait de suggestions d'ajouts.

QUESTIONS (Q) / RÉPONSES (R)

- Q1 Est-ce que les élus les plus concernés par le projet, soit ceux représentant les secteurs situés à proximité de CEC, seront consultés ? Qu'est-il prévu à cet effet ? Ce serait bien que la MRC et les villes reçoivent les dates de consultation à l'avance pour une diffusion efficace via ses plateformes de communication, dont les réseaux sociaux.**
- R1 Plusieurs activités de consultation auront lieu dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement. Le calendrier des rencontres est en développement. CEC et WSP feront parvenir le calendrier des rencontres dès que possible. Les élus pourront notamment participer aux rencontres d'information privées prévues avec les municipalités, lesquelles seront confirmées prochainement.
- Q2 Comment le projet (de CEC) tiendra compte de la proposition de développement domiciliaire de type TOD (bâtiments à plusieurs étages) envisagé à l'est de la propriété de CEC ?**
- R2 Des informations seront recueillies sur ce projet. Nous comptons, lors des prochaines rencontres avec les intervenants municipaux, obtenir certains détails – par exemple le plan d'aménagement du projet, son échancier, etc.– pour en tenir compte dans l'étude d'impact sur l'environnement et les mesures d'atténuation possibles, et ce, pour favoriser une cohabitation de qualité entre les différents usages.
- Q3 Il faudra tenir compte de la planification du parc industriel à l'ouest de CEC, mais aussi des bâtiments résidentiels en hauteur prévus dans les environs du LET et des vents dominants. Parfois, des citoyens se plaignent des odeurs et croient, par réflexe, qu'elles proviennent du LET alors qu'elles sont causées en fait par les activités agricoles à proximité. En termes d'odeurs, il faudra tenir compte des impacts potentiels sur les développements résidentiels projetés.**
- R3 Ces préoccupations seront prises en compte dans l'étude d'impact sur l'environnement. Les rencontres d'information prévues prochainement avec les parties prenantes nous permettront de mieux connaître les attentes et enjeux à considérer. Il est important pour CEC de poursuivre des relations de qualité avec la communauté.
- Q4 Comment le projet de CEC tiendra compte du dossier de l'aéroport de Mascouche ? WSP a été impliqué dans ce dossier. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?**
- R4 Nous allons nous informer plus en détails sur ce sujet et nous vous reviendrons. Également, la rencontre d'information privée prévue avec la Ville de Mascouche nous permettra d'échanger davantage à ce sujet et d'identifier les enjeux à considérer en rapport avec le projet de poursuite d'exploitation du LET de CEC.
- Q5 Est-ce que CEC demande une autorisation particulière à la MRC des Moulins dans le cadre de son projet ?**
- R5 Non, le zonage actuel permet la poursuite des activités du LET sur le site visé. Les autorisations à obtenir proviennent du gouvernement et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), lequel a déjà évalué l'ensemble du secteur nord puis a donné une première autorisation en 2004 suivi de trois autres autorisations en 2008, 2009 et 2014. Mais chaque autorisation accordée portait seulement sur une partie du secteur nord, d'où la nécessité de déposer une nouvelle demande pour débiter l'exploitation de la section sud-ouest du secteur nord du LET.
- Q6 Quel est l'avantage financier pour la CMM de garder ouvert le LET de CEC ?**
- R6 Le LET de CEC est le seul LET sur le territoire de la CMM. Fermer le LET de CEC entraînerait des pénalités pour la CMM puisque les coûts de transports des matières résiduelles augmenteraient en raison des plus grandes distances à parcourir pour acheminer les déchets vers d'autres LET. Bien que la quantité de matières résiduelles

produites par personne tende à diminuer, ce qui laisse supposer a priori une baisse des besoins d'enfouissement et des coûts de transport, la population de la CMM augmente. Donc les coûts de transport demeurent en réalité relativement élevés pour acheminer les matières résiduelles vers les lieux d'enfouissement.

- Q7 Quel est l'avantage concurrentiel de CEC à continuer l'exploitation du LET jusqu'à la fin des années 2020? En quoi cela rejoint-il les objectifs de l'entreprise ? Où iront les matières résiduelles une fois le LET fermé? Y aurait-il, au contraire, un avantage stratégique aujourd'hui à étendre sur une plus longue période de temps l'exploitation du LET (au-delà de 2031) tout en favorisant l'accès au LET pour les citoyens de Terrebonne et en évitant que leurs comptes de taxes augmentent rapidement compte tenu de la nécessité d'exporter les matières résiduelles plus loin ? Faut-il absolument fermer le LET en 2029 ?**
- R7 En vertu du droit de regard accordé aux MRC et à la CMM pour réviser leurs plans de gestion des matières résiduelles, il est possible de revoir la répartition géographique de l'acheminement des matières résiduelles. Toutefois, il existe plusieurs obstacles à l'exercice du droit de regard et c'est pourquoi cette option est difficile à concrétiser. Par ailleurs, maintenir les opérations du LET afin d'en faire profiter uniquement les citoyens de Terrebonne dans ses dernières années de vie utile engendrerait des coûts d'enfouissement à la tonne exorbitants.
- Q8 Est-ce une option intéressante pour Terrebonne que le LET demeure ouvert plus longtemps, et ce, d'un point de vue fiscal et compétitif ?**
- R8 Les prix pour le transport et l'enfouissement des matières résiduelles sont appelés à augmenter de façon importante, et ces coûts seront d'autant plus élevés si ces matières sont acheminées à l'extérieur de la CMM.
- Q9 Quand le LET va-t-il fermer plus précisément ?**
- R9 On ne peut avancer de date précise, cela dépendra du tonnage de matières résiduelles réellement enfouies, en conformité avec le tonnage autorisé par le décret qui sera émis. Mais la fermeture de la section sud-ouest, la dernière section du secteur nord, est prévue vers la fin des années 2020.
- Q10 Qu'est-il arrivé aux anciennes cellules, dont la première cellule d'enfouissement entamée en 1968 ?**
- R10 Les cellules fermées sont soumises à une surveillance environnementale, en conformité avec la réglementation en vigueur, tant pour le traitement du lixiviat que la captation du biogaz. La cellule entamée en 1968 a par le passé fait l'objet de travaux d'excavation et de ré-enfouissement selon les méthodes modernes d'opération. C'est le site de l'ancienne usine de triage Lachenaie. Des matières comportant du cuivre ont notamment été récupérées.
- Q11 Est-ce que la biodégradation des matières résiduelles qui seront enfouies dans la section sud-ouest sera plus rapide que celles enfouies dans les secteurs plus anciens ?**
- R11 Il n'est pas prévu qu'il y ait de changement significatif par rapport aux autres secteurs du LET.
- Q12 Est-ce que CEC a des projets d'expansion suite à la fermeture du secteur actuellement à l'étude (la section sud-ouest du secteur nord) ?**
- R12 Il y a des possibilités, mais pas dans le cadre du projet actuel.
- Q13 Est-ce que l'usine de production de biométhane fait partie du projet à l'étude ? Est-ce qu'il y a d'autres projets possibles sur la propriété de CEC ? Est-ce qu'une usine de biométhanisation est possible ?**
- R13 La demande déposée au MDDELCC ne concerne que la poursuite de l'exploitation du LET dans la section sud-ouest du secteur nord. Aucun autre projet actuel ou projeté sur la propriété de CEC n'est inclus à cette demande. Si une usine de biométhanisation vient à être considérée dans le futur, elle sera étudiée en temps et lieux, et ce, dans un projet distinct du projet présentement à l'étude
- Q14 Quelles sont les alternatives pour réduire les volumes d'enfouissement ? Est-ce qu'une usine de biométhanisation pourrait y contribuer ?**
- R14 L'étude d'impact sur l'environnement ne considère pas d'usine de biométhanisation. Ceci dit, un tel équipement pourrait effectivement réduire la quantité de matière enfouie dans le LET, puisqu'il traiterait la matière organique (résidus de table issus de la collecte sélective, entre autres).

Q15 Y a-t-il une nouvelle école prévue dans les environs du site de CEC ?

R15 L'école des Pionniers à Terrebonne, au sud de l'autoroute 640, a été construite récemment (réponse donnée par un élu de la Ville de Terrebonne).

MOT DE FERMETURE

Mathieu Langlois, de WSP, rappelle que les élus, citoyens et autres parties prenantes pourront consulter le site web de CEC et d'autres outils de communication disponibles pour se renseigner sur le projet et sur les activités d'information et de consultation prévues au cours des prochaines semaines.

FIN DE LA RÉUNION À 18h05

Compte rendu rédigé par : Mathieu Langlois, WSP.